



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUIJOLS
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2017**

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Claude MERLI, Pierre BORJON, Jean OLLER, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Thierry POUZERGUES, Michèle BERGOUGNOUX, Yasmina LOISEAU, Anne-Sophie GABET.

Absents excusés : Jean-Louis SATTLER.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie GABET

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2017

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents après avoir apporté ces modifications (ici en italique et soulignées) :

-Syndicat de l'Iffernet : Actuellement, le réseau d'adduction d'eau potable mesure 285,1 km. Le prix du mètre cube est de 2,78 euros pour un usager consommant 120 m³. Le rendement du réseau est de 66% (34% de perte). En 2016, le linéaire de canalisations renouvelées était de 1,097 km pour lutter contre les fuites.

Finances : Décisions modificatives budgétaires

Suite à l'avancement du chantier des travaux d'agrandissement du cimetière, il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire en abondant le programme « cimetière » (n° 141) de 10 000 euros. Pour ceci, nous utiliserons l'enveloppe du fond de concours 2017 de la CCPLL.

Délibération : Le conseil municipal délibère et valide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

CIMETIÈRE & COLUMBARIUM : Avenant n° 3 et point sur l'avancement des travaux

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires sur les lots n°4 (devis fourni par l'entreprise DIVONA) et n°5 (devis fourni par l'entreprise LM métallerie). Un avenant (n°3), d'un montant à estimer après renégociation des devis avec les entreprises, est à établir en conséquence.

Délibération : Le conseil délibère et accepte à l'unanimité l'avenant n°3.

La réception des travaux du cimetière aura lieu le 10 novembre 2017 à 10h30.

LOGEMENTS COMMUNAUX : Révision loyer logement n° 2 de l'Ancien Presbytère

Le conseil municipal doit voter la révision du loyer du logement n°2 de l'ancien presbytère selon l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2017. Ce loyer, actuellement de 511,90 euros, sera désormais de 516,52 euros.

Délibération : Le conseil délibère et accepte à l'unanimité la révision du loyer du logement n°2 du presbytère.

ÉCOLE : Montant participation communes hors RPI aux frais de fonctionnement année scolaire 2017 – 2018

Le conseil municipal décide que le montant demandé par la commune d'Aujols pour la scolarisation des enfants domiciliés hors du RPI est de 580 euros par enfant pour l'année scolaire 2017/2018. Ce montant reste inchangé par rapport à l'année 2016/2017. Actuellement deux enfants scolarisés à Aujols sont dans cette situation.

PERSONNEL COMMUNAL : Recrutement pour remplacement agent technique

Monsieur Bruno de Lapize est en arrêt maladie jusqu'au 22 décembre 2017. Le conseil municipal décide de recruter quelqu'un pour le remplacer à raison de 8 heures par semaine pendant deux mois (contrat de type : CDD pour remplacement d'un salarié en arrêt de travail). Son contrat débutera le 6 novembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie débutera à 11h30 au monument aux morts et sera suivi d'un apéritif à la maison des jeunes.
- **Pose des ralentisseurs et des panneaux dans la rue de l'école** : Deux coussins berlinois ont été récemment reçus. Une date doit être fixée pour la pose de six panneaux et des trois ralentisseurs dans la rue de l'école. Le travail sera effectué par le remplaçant de Bruno de Lapize et par l'équipe municipale, A noter qu'un **panneau** « Pensez à nous, ralentissez » a également été commandé. Quelques habitants du quartier de Brunard, se sont portés volontaires pour la pose de ce dernier, à l'emplacement choisi par l'équipe municipale.
- **Vœux de la municipalité** : une date sera choisie entre le dimanche 14 ou le dimanche 21 janvier 2018.
- **Eclairage public** : Quelques habitants de la commune estiment que l'extinction de l'éclairage public à 22 heures (décidée lors de la réunion publique du 29 septembre) survient trop tôt dans la soirée. Le conseil municipal décide de poursuivre l'expérience pendant encore 1 mois avant de réaliser une consultation auprès des Aujolais et d'envisager un décalage de l'heure d'extinction à 23 heures en hiver.